

## ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00  
 États-Unis (UN AN)... \$2.25  
 Prix spécial pour les  
 étudiants, les instituteurs,  
 les institutrices et les mem-  
 bres de l'A. C. J. :  
 Canada (UN AN)... \$1.00  
 États-Unis (UN AN)... \$1.25  
 Branger (Union postale).  
 UN AN..... f. 13.50

# LA VÉRITÉ

RE. HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

## AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHAN-  
 GEMENT D'ADRESSE DOIT  
 ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE  
 L'ANCIENNE ADRESSE

## Bureaux :

Chemin Sainte-Foy  
 près Québec.

TELEPHONE : 1750

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

## SOMMAIRE

L'appel de Benoît XV — La Basilique de Québec.  
 Sur les rives du Saguenay et autour du Lac St-Jean. J. B. E. MEINDRE, mis. ag. col.  
 Les Ecoles d'Ontario (Un document) .....  
 ..Philippe LANDRY  
 L'alcool chassé de l'Ouest — Les pays représentés à Rome.  
 Nos plus dangereux ennemis. Jules ROMAIN  
 Jeunes gens instruits, ne rougissez pas de la terre — L'Alberta prohibitionniste.  
 Chevaliers et libéralisme. .... Jean BOURGET  
 La coopération et l'économie. COOPÉRATEUR  
 La loi permet-elle la conscription au Canada ? — L'héroïsme d'un infirmier.  
 La ville du Sacré-Cœur. ... AUBERT DU LAC  
 En Passant : (Botrel ; Religieux de Québec honorés ; La Tempérance, etc

## L'APPEL de BENOÎT XV

Voici la substance de l'appel à la paix que vient de lancer au monde. Sa Sainteté le pape Benoît XV.

" Lorsque Nous fûmes appelé à succéder sur le trône apostolique du pape Pie X, dont la vie exemplaire fut brisée par la lutte fratricide actuelle, Nous aussi nous sentîmes le désespoir d'un père qui voit sa maison dévastée par une tempête furieuse, Nous avons pensé à nos jeunes fils fauchés par la mort. Nous avons ressenti l'ineffable tristesse des mères et des épouses devenues veuves avant le temps et des larmes des enfants privés de la direction paternelle.

Nous prîmes la ferme résolution de consacrer toute notre activité et tout notre pouvoir à l'œuvre de conciliation des peuples en guerre.

Nous faisons une promesse solennelle à Notre père divin, à Celui qui exprima, en versant son sang, le désir que tous hommes fussent frères.

" Nos conseils affectueux et incessants, donnés à titre de père et d'amis furent pas entendus.

" Ceci acorut notre tristesse, mais n'ébranla pas notre résolution.

Nous continuons avec confiance à faire appel au Tout-Puissant, le suppliant de mettre un terme au grand châtement.

Aujourd'hui, en ces tristes anniversaires du terrible conflit, surgit encore de notre cœur le désir de voir la guerre terminer bientôt.

" Au nom de Notre-Seigneur, Dieu Nous implorons les nations belligérantes, leur demandant en face de la divine Providence, de mettre fin désormais à l'horrible carnage qui, depuis un an a déshonoré l'Europe.

" Les plus belles régions de l'Europe sont couvertes de cadavres et de ruines.

Vous, qui devant Dieu et devant les hommes, êtes chargés des graves responsabilités de la paix et de la guerre, écoutez Notre prière.

On ne peut prétendre que l'immense conflit actuel ne puisse se terminer sans la violence des armes. Puisse-t-on renoncer à cette folie de destruction.

" Pourquoi ne pas peser maintenant avec une conscience sereine les droits et les justes aspirations des peuples ? Pourquoi ne pas entreprendre dans un sentiment de bonne volonté un échange de vues direct ou indirect, afin de considérer autant qu'il est possible ces droits et ces aspirations et en arriver à mettre un terme au combat terrible qui se poursuit.

" Bientôt soit celui qui offrira le premier la branche d'olivier et tendra la main à l'ennemi en lui offrant des conditions de paix raisonnables.

" L'équilibre des progrès du monde de la sécurité et la tranquillité des nations reposent sur la bonne foi mutuelle et le respect du droit et de la dignité des autres.

" Que Notre Sauveur-Jésus dans sa pitié, par l'intermédiaire de la Mère des douleurs, mette un terme au terrible ravage, qu'il fasse se lever une aurore radieuse, et une ère de paix formée d'après l'empreinte de sa propre et divine image. " Puissent les peuples désormais ne plus tenter de régler leurs différends par l'épée mais par des cours de justice et d'équité, où les litiges pourront être étudiés avec le calme et la réflexion nécessaires.

" Ce sera la plus belle et la plus glorieuse victoire. Avec la confiance que l'arbre de la paix permettra encore au monde de goûter avant longtemps à ces fruits, Nous donnons Notre bénédiction apostolique à tous ceux qui font partie du troupeau mystique dont on nous a confié la garde et cette Bénédiction s'étend même à ceux qui n'appartiennent pas encore à l'Eglise Romaine."

## Les bienfaits de la prohibition en Russie

Le ministre de finances, M. Bark, a déclaré qu'en dépit de la guerre et des dépenses énormes qu'elle occasionne, soit \$500,000,000, par année la Russie a réussi à trouver les ressources dont elle a besoin. Il a dit que les dépenses de la guerre, pour la Russie à la fin de 1915 se chiffrent à \$,621,000,000, en prévision de quoi il prépare une série d'opérations de crédit.

Ces opérations sont assurées du succès, dit M. Bark, parce qu'il est établi que la nation a suffisamment de ressources, car l'épargne s'est accrue de \$9,000,000,000. Cela est dû uniquement, dit le ministre à la tempérance du peuple et il affirme que la prohibition doit être maintenue.

## La Basilique de Québec

La *Semaine Religieuse* de Québec a publié d'intéressantes notes sur la basilique de Québec :

Le premier édifice religieux bâti à Québec fut la chapelle élevée par Champ'ain à la Basse-Ville, en 1615, et détruite en 1629, lors de la prise du fort par Thomas Kerk. La troisième église fut Notre-Dame de la Recouvrance, construite en 1633, à la Haute-Ville. Elle fut incendiée en 1640. La troisième église est la Basilique actuelle. La première pierre en fut posée le 23 septembre 1647, par le R. P. Jérôme Lalemant, supérieur de la mission des Jésuites de Québec. Cette pierre se trouve à l'angle du chœur, du côté de l'Évangile. Le P. Poncelet fit la bénédiction de la nouvelle église et y célébra la première messe la veille de Noël 1650 ; mais les offices publics n'y commencèrent qu'à Pâques 1657. L'église avait la forme d'une croix latine et le clocher s'élevait sur le transept. Elle mesurait cent pieds de longueur sur trente-huit de largeur. Dès l'automne de 1648, on y monta une cloche pesant environ 100 livres.

Outre le maître-autel, dédié sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie et de saint Louis, il y avait deux chapelles, l'une dite de Saint Joseph, du côté de l'épître, l'autre de Sainte Anne, du côté de l'Évangile. La paroisse canonique fut érigée en 1664 : l'église qui avait dès lors un orgue, fut consacrée par Mgr de LaVal dans l'été de 1666. Le premier curé en titre fut l'abbé de Bernières.

En 1680, le clocher sur le transept de l'église menaçant ruine, on décida de le rebâtir et de le mettre sur une tour en pierre à la façade de l'église ; les travaux furent commencés en 1684, l'année même de la démission de M. de Bernières comme curé de Québec, les marguilliers décidèrent d'allonger l'église de cinquante pieds l'architecte de cette construction, terminée en 1689, fut Hilaire Bernard de la Rivière. L'église cathédrale fut allongée de nouveau en 1697, du côté du portail en avant des tours.

La description qu'a faite le R. P. Charlevoix de la cathédrale ainsi agrandie, lors de son passage à Québec, n'en donne pas une idée bien avantageuse.

La cathédrale, dit-il, ne serait pas une belle église dans un des plus petits bourgs de France : jugez si elle mérite d'être le siège du seul évêché qui soit dans tout l'empire français de l'Amérique, beaucoup plus étendu que ne l'a jamais été celui des Romains. Son architecture, son chœur, son grand autel, ses chapelles sentent tout-à-fait l'église de

campagne. Ce qu'elle a de plus passable est une tour forte haute, solidement bâtie, et qui, de loin, a quelque apparence. — *Journal Historique*, p. 73.

Le 23 décembre 1745, il fut décidé, en assemblée publique, de rebâtir l'église d'après les plans de M. Chaussegros de Léry. Les anciennes murailles furent utilisées et les piliers actuels de la nef en sont une sortie ; les bas côtés datent aussi de cette époque. Les travaux furent terminés le 15 novembre 1758, c'est-à-dire cent ans après la première construction.

La cathédrale incendiée lors du siège de 1759, fut rebâtie en 1768 par un architecte canadien, M. Lafliche, qui utilisa les mêmes murs, mais le sanctuaire fut allongé de 22 pieds, et les travaux furent terminés en 1773.

La longueur totale de l'édifice est actuellement de 216 pieds, sur une largeur de 94 pieds.

Le baldaquin, les statues et autres ornements furent exécutés à la fin du siècle dernier, par M. Jean Baillargé. La voûte qui primitivement, était à caisson, a été reconstruite en 1820. Ce ne fut qu'en 1843 qu'on eût le mauvais goût de faire disparaître l'ancien portail pour le revêtir en pierre de taille ; heureusement qu'on a épargné le beffroi dont la lanterne a été faite d'après le modèle qui existait avant l'incendie de 1759.

La sacristie maintenant en usage a été bâtie en 1829. En 1874, la cathédrale a été élevée au rang de basilique mineure par le pape Pie IX.

## Ennemi abattu

On sait que suivant le bel exemple de la Saskatchewan, l'Alberta vient de voter la prohibition par une écrasante majorité. Plus de trois cents buvettes devront fermer leur porte en 1916.

Des partisans de la tempérance au lendemain de leur victoire ont envoyé le télégramme suivant à Lloyd George :

" Le plus grand ennemi de l'Angleterre a été abattu par les citoyens de l'Alberta. "

Voilà un rude coup de fouet en passant.

L'Angleterre, on le sait, continue toujours à pactiser avec son plus grand ennemi. Elle n'a pas le courage de l'abattre.

## Varsovie

Berlin annonce la prise de Varsovie, la capitale de la Pologne, par les Allemands.

## Sur les Rives du Saguenay

— ET —

### Autour du Lac St-Jean

#### Une fille digne de sa mère

##### Encore la question agricole ?

Elle est vraiment belle la vaste province de Québec avec "ses clochers d'argent et ses cœurs d'or" !

Le Français qui se prend à la parcourir, du diocèse de Rimouski jusqu'au diocèse de Valleyfield, puis des rives de l'Ottawa jusqu'aux rives du Saguenay, et plus loin encore, ne croit pas avoir changé de pays. Il a comme une douce vision de la vieille France d'avant la Révolution, (et en plus le confort moderne).

C'est le "miracle canadien" qu'on peut assimiler "au miracle acadien." A ce propos, l'an dernier, à l'occasion du cinquantenaire du bon père Lefebvre, à Memramcook, nous avons vu tout un peuple chanter, d'un cœur bien uni et débordant de joie, sa merveilleuse renaissance, en célébrant la mémoire de ses héros, de ses martyrs et de ses bienfaiteurs inconnus.

Il nous restait à visiter un coin de ce pays que Jacques-Cartier appelait déjà "le Royaume du Saguenay."

Du grand Lac St-Jean — une petite mer intérieure, alimentée par sept grosses rivières — s'échappe une double décharge qui va creuser, encore plus profond, le lit du Saguenay. Fleuve incomparable par ses gorges et ses roches majestueusement pittoresques ! C'est autrement intéressant à visiter que les affreux *Sky scrapers* des *businessmen*. Aussi bien, les touristes américains abondent dans cette région, qui, du reste, n'est qu'à 25 heures de Boston. Tandis que certains Canadiens !...

Tout récemment à Montréal, un jeune couple assez fortuné disait au prêtre qui devait bénir leur mariage : "Au moins, M. l'abbé, il faudra faire vite, car nous devons partir aussitôt pour les Etats, N.-Y., etc."

Vous y avez, sans doute, des parents et des intérêts particuliers — "Non, aucun, c'est pour connaître ce pays."

— Mais alors vous connaissez déjà le vôtre ? "Oh ! si peu que rien ; c'est notre premier grand voyage !..."

Mais laissons les touristes pour nous occuper des pauvres découverts qui veulent réellement travailler et retourner à la campagne. Eh bien, nous pouvons leur assurer que ce pays — et la valeur de l'un n'enlève pas celle de l'autre — se trouve très avantageux au point de vue agricole et industriel.

Et cela grâce, non seulement au sol fécond, au climat bien équilibré, aux forêts inépuisables et aux grandes industries de pulpe, etc. ; mais encore grâce à la bonne organisation religieuse et civile, à l'initiative et à l'activité d'une population franco-catholique, très homogène ; à la bonne éducation agricole et ménagère, dès le jeune âge. Témoin en particulier l'école ménagère de Roberval, la première du genre au Canada ; grâce aussi à la vigoureuse impulsion donnée, depuis trente ans, par l'excellent journal le

*Progrès du Saguenay*, et depuis plus de vingt ans, par l'exemple éloquent de la Trappe de Mistassini.

Voici quelques faits : Et la guerre ? la crise ? la misère ? demandions-nous, çà et là, en parcourant la région — "Inconnue, chez nous ; sans doute, tous ne sont pas bien riches, car beaucoup sont arrivés pauvres ; mais, ici, il y a toujours du travail pour qui veut en faire, l'hiver comme l'été. Dès lors, de l'argent ; et l'on vit, tandis qu'ailleurs on ne fait que vivre, quand on ne meurt pas de faim."

En cas de revers, d'infortune, etc ? "C'est très simple, chez nous ; ainsi, un tel, brave homme, perd son cheval. M. le curé le recommande en chaire (l'homme, pas le cheval) et le soir il a 140 piastres pour en acheter un autre. Une famille, non assurée, est-elle victime d'un incendie ? aussitôt on lui aide à relever sa demeure. C'est la mutuelle des premiers chrétiens si admirable de charité.

Partout, autour des maisons, nous avons remarqué des jardins-potagers qui reposent agréablement la vue, sans parler du profit qu'en retire le ménage ; tandis qu'il n'y a rien de plus écœurant que de voir tant de bons terrains perdus, c'est-à-dire, incultes, dans l'île et jusque dans la ville de Montréal.

Quant à l'industrie laitière, il suffit de dire qu'en 1914, cinquante paroisses ont vendu pour un million et demi de lait. Aussi bien, les fermes se vendent ou se louent *cher*, relativement à d'autres régions.

Signalons, en passant, la récolte d'une espèce de groseilles aïnelles ou myrtilles qu'on appelle bluets. Elle rapporte une moyenne de \$100,000 par an ; et, dit-on, cette cueillette tente même les cultivateurs, au point de leur faire négliger leur terre.

La Trappe de Mistassini mérite une mention spéciale : c'est la première colonie et la perle du Nord-Ouest du Lac.

En 1891, le chef du ministère provincial Mercier, de très honorable mémoire, faisait une visite à la Trappe de Bellefontaine, (France) Et, s'adressant à Dom Chouteau, il lui dit en substance ceci : "Mon Rév. Père Abbé, nous ne saurions trop vous remercier du bien que fait aux Deux-Montagnes la Trappe d'Oka ; mais notre reconnaissance sera complète quand vous aurez accepté d'établir un autre monastère sur les rives fécondes du Lac St-Jean, où nous offrons de bon cœur, pour le plus grand bien du pays, 6000 acres de terre (2400 hectares).

Puis, sur les instances de Mgr Bégin et de son bien aimé successeur Mgr Labrecque, le révérendissime Abbé Général, Dom Wyart mandait de Rome au Père Abbé d'Oka, d'envoyer un petit groupe de religieux pour étudier la question sur les lieux ; et en 1904, le Père Dom Pacôme Gaboury était élu Prieur de la nouvelle Trappe. Cette première née s'est toujours montrée digne de sa mère et ce n'est pas peu dire.

La conclusion pratique de ces quelques notes de voyages saute aux yeux : Il faut revenir à la culture de la terre bêtement abandonnée par un trop grand nombre. L'avenir est là, vu

surtout la crise économique causée par la guerre européenne. Il faut décongestionner les villes où beaucoup de familles sont exposées, (malgré les prodiges de la St-Vincent-de-Paul) à une misère cruelle. Et la misère est une mauvaise conseil'ère.

Et l'oisiveté engendre, comme l'eau croupissante, toute sorte de corruption.

Du reste, il est plus honorable de gagner son pain que de le mendier. D'autre part piocher dans les rues l'asphalte ou la neige-glace (qu'on se dispute comme une manne précieuse) paraît plus dur et moins hygiénique que piocher la terre, cueillir la récolte, ou abattre la forêt.

Entendu ! Compris ! me diriez-vous ; mais comment sortir d'ici ? et où aller ? — Voici, après avoir prié, réfléchi et pris conseil de vos parents et amis, de votre curé ou ses vicaires, vous allez 172 rue St-Antoine, 11 Place d'Armes et surtout 82 rue St-Antoine. Là, vous trouverez un Bureau de placement pour la campagne ; en particulier un *Relève*, (très bien compris) de fermes à louer ou à vendre ; mille autres renseignements pratiques et gratuits sur les diverses régions du pays ; enfin les moyens de transport facilités par la bienveillance des Compagnies.

A ce sujet il y aura peut-être des remarques à faire ; mais en attendant notez en particulier ceci : 1o. Avec un billet (aller et retour) de 6 à 7 piastres vous pouvez séjourner 40 jours au Lac St-Jean, et ce séjour peut être pour vous toute une révélation.

2o. J'ai sous les yeux une publication du Grand Tronc (et en français) qui vous permet, par un billet circulaire de 40 à 50 piastres d'aller travailler, à gros salaires, dans l'Ouest canadien, et faire ainsi une première connaissance avec ce pays.

Bref, un peu d'initiative et de savoir-faire !

*Aide-toi et le ciel t'aidera !*

J. B. E. MEINDRE,  
missionnaire agricole colonisateur.

### A propos de Musée

Les journaux nous apprennent que cette année les visiteurs de l'Exposition de Québec auront l'avantage de voir un certain nombre de trophées recueillis sur les champs de bataille. Un musée de guerre sera certainement fort attrayant. Il est regrettable qu'on n'ait pas aussi à montrer au public un musée antialcoolique, ainsi que le suggérait, il y a quelque temps, un de nos collaborateurs.

Une exposition antialcoolique, comme on en a vu l'hiver dernier à Montréal attirerait sûrement les foules et serait un clou d'or. Cela pourrait remplacer nombre d'attractions peu recommandables et permettrait à notre clergé et à tous les gens sérieux de patronner l'Exposition.

S'il est trop tard pour organiser cette année un musée antialcoolique qu'on y songe donc pour l'an prochain.

*Nous prions tous les retardataires de bien vouloir se mettre en règle avec l'administration.*

## Les Ecoles d'Ontario

### UN DOCUMENT

Voici le texte de l'importante lettre adressée à la *Patrie* par M. le sénateur Lundy à titre de président de l'Association de l'Education de l'Ontario :

A Monsieur le Directeur  
de la *Patrie*,  
Monsieur le directeur,

Les journaux français de la Province de Québec ont annoncé la récente nomination faite par le gouvernement de la province d'Ontario de trois commissaires d'école devant remplacer les dix-huit commissaires des Ecoles Séparées de la cité d'Ottawa, élus, ces derniers, par les contribuables de la capitale.

Ce simple fait pouvait être communiqué au public sans commentaires.

Vous avez cru devoir y ajouter les vôtres dans les termes suivants :

#### LES ECOLES D'OTTAWA

Le gouvernement d'Ontario vient de nommer une commission spéciale chargée de mettre fin aux difficultés qui paralysent en ce moment l'action des commissaires d'écoles séparées d'Ottawa. Cette commission prendra le contrôle absolu des écoles séparées et bilingues. Les nouveaux commissaires sont : MM. Dennis Murphy, d'Arcy McGree et A. Charbonneau.

Ces trois citoyens qui sont très estimés dans la capitale et qui possèdent la confiance du public, sauront espérer-le, rétablir l'harmonie et le calme où régnaient la désunion et l'agitation.

L'on peut être convaincu que les nouveaux commissaires ne permettront pas que des injustices graves soient commises à l'égard des écoles séparées ou des écoles bilingues. Ils s'efforceront, au contraire, de donner satisfaction à toutes les parties, de fournir aux écoliers de langue anglaise et de langue française les moyens d'acquérir le plus de connaissances possibles.

Et il y a lieu d'espérer que tous les droits seront respectés.

("La Patrie" du 23 juillet).

Permettez-moi, au nom des français catholiques d'Ottawa de protester contre un pareil article. Il ne rend pas justice aux nôtres et à la cause sacrée que nous défendons et que vous devriez défendre avec nous.

Lors du recensement paroissial fait en 1913, la cité d'Ottawa avait une population catholique de 38,709 âmes divisée comme suit :

Population française... 25,346.  
Population anglaise... 13,363

Est-ce rendre justice à l'élément français de lui donner dans la nouvelle commission nommée par le gouvernement un seul représentant lorsqu'on en accorde deux à l'élément irlandais et comment pouvez-vous espérer que flagrante injustice puisse être de nature à rétablir l'harmonie et le calme où régnaient la désunion et l'agitation.

Des 18 commissaires qui constituaient la commission des écoles sé-

parées d'Ottawa et que le gouvernement vient si prestement de mettre de côté, 12 défendaient la cause des Canadiens français et 6 seulement, celle de la population anglaise.

Par sa population comme par la représentation de celle-ci dans la corps des commissaires, l'élément français était de deux contre un.

Le gouvernement intervient, crée une nouvelle commission dans laquelle l'élément français n'a plus qu'un seul représentant contre deux qui sont données aux Anglais.

Croyez-vous que les Français vont baisser la tête et accepter une telle humiliation ?

Voyons, M. Tarte, vous êtes Canadien-français et comme tel vous ne pouvez pas avoir cet espoir que vous formulez, à savoir que l'harmonie et le calme vont maintent régner à la place de la désunion et de l'agitation.

Mais à cette harmonie et à ce calme, il y a un empêchement plus grand encore que la partialité d'une telle nomination.

Il y a sa brutalité.

La législature de l'Ontario, à sa dernière session a édicté cette loi néfaste et inconstitutionnelle qui permet au gouvernement de nommer à sa guise une commission spéciale de trois commissaires d'écoles et de la substituer à la commission régulière des 18 commissaires élus par le peuple.

Le peuple s'est choisi ses mandataires, le gouvernement intervient, annule trois de ses créatures aux 18 commissaires élus par le suffrage populaire.

On a oublié à Toronto que la loi des écoles séparées de 1863 celle qui était en vigueur à l'époque de la confédération, donnait aux catholiques le droit de choisir eux-mêmes, par voie électorale, les commissaires de leurs écoles séparées.

Ce droit est intangible protégé qu'il est par la clause 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Or la loi de l'Ontario affecte ce droit d'une manière préjudiciable.

Elle est donc nulle.

Et c'est en face de cette brutalité législative que vous vous écriez : " Il n'y a lieu d'espérer que tous les droits seront respectés. "

Non, Monsieur, il n'y a pas lieu d'espérer.

Soyez sûr du contraire.

Nous allons recommencer la lutte, la lutte pour les droits des écoles séparées qui viennent d'être si violemment attaqués.

Et dans cette lutte nous comptons sur le concours de tous les amis de la justice et plus spécialement sur le vôtre. Vous avez un journal à votre disposition. Votre titre de Canadien-français vous fait un devoir de marcher avec les vôtres et de mettre au service de vos compatriotes de l'Ontario toute l'influence, les talents et les moyens que Dieu vous a donnés.

Alors et alors seulement vous pourrez vous écrier : " Il y a lieu d'espérer que tous les droits seront respectés. "

Veuillez croire, Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

PHILIPPE LANDRY.

Président de l'Association d'Éducation de l'Ontario.

P. S. — Je viens de lire votre premier-Montréal de samedi. Il est de nature à créer un doute dans l'esprit de vos lecteurs sur la sagesse d'en appeler au Conseil privé du jugement que vient de rendre la Cour d'appel de l'Ontario sur la difficulté scolaire.

Il va même plus loin et tente de décourager ceux qui croient de leur devoir de porter devant le plus haut tribunal de l'Empire une cause que les cours de l'Ontario ont décidée contre les prétentions de nos frères de la province voisine.

Est-ce bien généreux de votre part après avoir cité un article d'un journal d'Ottawa de conclure comme suit :

" Un appel au Conseil Privé ouvre le champ à deux alternatives : ou le jugement final reconnaîtra le bien fondé des revendications de nos compatriotes d'Ontario, et alors la minorité du Manitoba qui attend encore une application généreuse de l'arrêt du tribunal souverain, ou l'appel sera renvoyé et ce sera fait pour jamais des droits que réclament nos concitoyens "

J'ai déjà entendu cet argument.

Il m'a été fait à Ottawa par un personnage haut placé qui le tenait lui-même de l'un des meneurs irlandais les plus en vue de la Capitale.

Voici quelle fut ma réponse :

" On nous a dit, Excellence, que nous finirons par avoir dans l'Ontario ce qu'on a infligé aux catholiques du Manitoba. "

" On a oublié une chose : c'est que la lutte que nous faisons aujourd'hui est faite en vertu de la sous-section 1 de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et non en vertu de la sous-section 3 du même acte. "

" Le Manitoba demandait une législation réformatrice ; nous demandons, nous, que la loi (Ontario) soit déclarée inconstitutionnelle. Si la loi est déclarée inconstitutionnelle nous gagnons sur toute la ligne. Notre remède est un remède légal. Celui que le Manitoba a obtenu était un remède purement politique laissé aux mains du Parlement, c'est-à-dire aux mains d'une majorité hostile qui s'est figée dans son indifférence au lieu de mettre à exécution ce que l'empire Britannique lui-même avait décidé par la sentence rendue par le Conseil Privé. "

" La différence entre les deux situations jaillit des textes mêmes de la loi, qui ont été invoqués dans l'un et l'autre cas, et si le malheur qui est tombé sur les catholiques du Manitoba semble menacer les nôtres ou doit leur échoir, c'est parce qu'on aura divisé les catholiques en deux camps au nom de la langue et qu'on se sera servi des deux pour les annéantir l'un après l'autre. "

Je n'ai plus entendu parler du fameux argument qui dénotait une ignorance profonde des deux causes que l'on voulait comparer l'une à l'autre.

Mais voici que vous lui donnez, dans les colonnes de votre journal, la plus bienveillante hospitalité.

Ma réponse reste la même : l'argu-

ment ne vaut absolument rien.

Vous terminez votre article par le conseil suivant :

" Ceux qui dirigent la lutte en faveur des écoles bilingues feraient en tout cas bien de réfléchir avant d'arrêter leur ligne de conduite future, en ne perdant pas de vue que s'ils vont en appel et perdent, c'est toute la cause du français dans l'Ontario qui sera irrémédiablement perdue. "

Je vous salue gré d'un conseil que vous donnez si gratuitement et en retour je vous prie de croire qu'il ne sera pas oublié.

Pour calmer vos craintes et pour gagner votre bon vouloir en faveur d'une cause si éminemment française, laissez-moi vous dire qu'en ce qui me concerne du moins, ma détermination bien arrêtée est de soustraire cette cause aux influences et aux exigences de la politique et de travailler pour son triomphe sans dévier d'une ligne du noble devoir que m'a imposé la confiance de mes compatriotes.

Donnez-moi la main et marchons dans les mêmes rangs. Je vous le demande au nom même de la cause que tous deux nous avons intérêt à défendre.

P. L...

## L'Alcool chassé de l'Ouest

L'Ouest canadien vient de lever courageusement l'étendard de la révolte contre la domination de l'alcool.

Le joug odieux et ruineux des buvetiers est secoué.

La Saskatchewan a supprimé les buvettes. Dans l'Alberta et le Manitoba la guerre est commencée.

On sait que dans ces riches et nouvelles provinces l'alcool exerçait déjà de grands ravages.

Le *Patriote de l'Ouest* résumait comme suit les premiers résultats de la campagne anti-alcoolique dans la Saskatchewan :

" Le 1er juillet toutes les buvettes en Saskatchewan étaient supprimées en vertu de la nouvelle législation anti-alcoolique et remplacées par 23 dispensaires d'Etat pour toute la province. "

Après trois semaines de fonctionnement du nouveau régime il serait sans doute prématuré de porter un jugement définitif sur la mesure que le gouvernement a adoptée le 24 juin avec une énergie qui a triomphé de grands obstacles et un courage qui nous a paru digne de sincères éloges. A la fin de la guerre le peuple lui-même d'ailleurs aura à se prononcer par référendum sur le maintien du nouveau régime ou le rétablissement de l'ancien.

Contentons-nous pour le moment de faire certaines constatations qui ne manquent certes pas d'intérêt.

Le Commissaire général des dispensaires, M. J. F. Bole de Regina, annonçait ces jours derniers que la vente des liqueurs dans toute la province a diminué de 95 pour cent. La recette quotidienne pour toute la province n'a atteint qu'une fois, samedi dernier, la somme de \$2,000. Cette rece-

te quotidienne autrefois était réalisée à Regina même par un hôtel à lui seul. Il pouvait donc alors se vendre autant de boisson dans un hôtel qu'il s'en consommait aujourd'hui dans toute la province ! Et il avait 400 hôtels !

Cela ne démontre-t-il pas avec évidence que la suppression de l'occasion frappe le mal à sa racine et qu'il suffira de veiller scrupuleusement à la bonne tenue des dispensaires pour obtenir d'excellents résultats

Depuis la mise en vigueur du nouveau régime, la province a donc réalisé déjà pour tout le peuple des économies considérables, par la suppression partielle d'une source d'énormes gaspillages et d'une semence de toutes sortes de crimes. Si ce bon côté de la loi continue à se développer normalement, il ne se trouvera guère bientôt de gens sensés à désirer le rétablissement de l'ancien régime et les autres provinces même, nous l'espérons, voudront suivre l'exemple de la Saskatchewan pour enrayer efficacement le fléau de l'alcoolisme.

A Prince-Albert, le dispensaire qui dessert un district fort étendu, n'a pas fait encore une seule recette de \$200 par jour. Autrefois c'eût été décevant pour un hôtelier ordinaire, car, même en campagne, il se dépensait par jour autant d'argent que cela pour l'alcool, sinon plus, dans le plus modeste village doté de un ou plusieurs hôtels.

Bien loin d'ailleurs de nuire au commerce local, la suppression de la buvette ne peut qu'être avantageuse au marchand et à la prospérité générale. La preuve en est que dans la même proportion à peu près où le commerce de l'alcool a diminué, on a vu augmenter les dépôts d'épargne à la banque. N'est-ce pas bon signe ?

## Les Pays représentés à Rome

L'Action Catholique note avec bonheur qu'après la guerre a rompu les relations des puissances européennes les unes avec les autres, le nombre des représentants accrédités auprès du Saint-Siège s'est accru.

Les pays suivants ont maintenant leur porte-parole au Vatican : l'Argentine, l'Autriche-Hongrie, la Bavière, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, Costa-Rica, Saint-Domingue, la Grande-Bretagne, la Hollande, le Pérou, la Prusse, la Russie, la Serbie et l'Espagne.

Les représentants des nations belligérantes qui ont dû quitter l'Italie lors de son entrée dans le conflit, sont vraisemblablement en Suisse, pays neutre, où ils continuent leur travail. Leurs communications avec le Saint-Siège sont respectées.

## PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

## Nos plus dangereux ennemis

On est toujours porté à croire que les plus dangereux ennemis de notre race, ceux qui nous donnent des coups mortels vivent en dehors de nos rangs et sont des étrangers.

Non !

Certes, l'orangiste fanatique, l'assimilateur irlandais, sont nos ennemis et ils nous combattent avec haine et sans merci. Mais leurs coups que nous avons bien parer ont toujours été pour ainsi dire salutaires.

En effet, que serions-nous devenus si de temps à autre et tout particulièrement depuis cinq ans, des orangistes fanatiques et des irlandais assimilateurs n'étaient pas venus nous sortir de notre profonde léthargie par la persécution et la spoliation de droits chers et sacrés.

On ne doit pas le cacher, la guerre qui est faite aux nôtres dans Ontario est certainement désagréable, mais d'un autre côté quel incroyable reveil elle a produit.

On peut donc espérer qu'en définitive c'est le salut que nous apporte la persécution actuelle.

D'ailleurs, chez les vrais chrétiens la persécution a toujours produit des fruits salutaires.

Nos plus dangereux ennemis ne sont donc pas nos persécuteurs qui nous font immensément de bien en voulant nous faire beaucoup de mal.

Nos plus redoutables ennemis nous viennent de chez nous, ils sont de notre race : ce sont nos faux sages, nos opportunistes politiques, nos lâcheurs, nos découragés et décourageants, nos traîtres enfin.

Ce sont eux qui nous ont fait perdre de nos droits en maintes circonstances. Eux nous font que du mal.

Au cours de la présente lutte, ces faux frères s'efforcent de nous diviser et s'ils ne réussissent pas aussi complètement que leurs prédécesseurs dans cette tâche honteuse ils ont affaibli nos rangs.

Au fond, c'est l'esprit de parti, l'intérêt personnel ou celui d'un groupe qui sont cause de ces trahisons, de ces désertions.

On ne saurait donc trop prêcher l'union des Canadiens français ; les dirigeants, les journalistes ont une grave responsabilité ; (qu'ils évitent donc tout ce qui serait de nature à diviser les nôtres.

Pour nous comme pour les autres, l'union fait la force.

Jules ROMAIN.

## Un Armistice

Une dépêche de Madrid à la presse dit qu'un télégramme de Rome annonce que le Pape Benoît XV prépare, avec le concours de l'épiscopat des nations belligérantes, une grande action. Le but du Souverain Pontife est d'obtenir un armistice. Il est annoncé en même temps que l'archevêque de Pise a confirmé cette nouvelle.

Inutile d'ajouter que cette dépêche n'a pas encore reçu d'autre confirmation.

## Jeunes gens instruits, ne rougissez pas de la terre

Voici la conclusion d'un bel article du Rév. Fr. Ch. Stackler, supérieur de l'orphelinat agricole de Vauvert, Lac St-Jean, sur les études classiques et le retour à la terre.

"Ai-je donc raison, dit-il, d'affirmer que l'obstacle le plus sérieux, le plus invincible, auprès duquel les autres ne sont que secondaires, — pour doter les campagnes, ou plutôt la terre, d'une élite intellectuelle formée dans les écoles secondaires, selon le vœu, la motion excellente de M. l'abbé G. Courchesne, — réside dans la volonté des étudiants, citadelle imprenable s'ils n'ont pas l'esprit d'humilité et de simplicité, de mortification et d'endurance chrétienne des anciens pionniers de la colonisation canadienne.

Les jeunes gens formés aux vertus solides, si la plupart ne deviennent prêtres, missionnaires, religieux, professeurs, auront seuls le courage de se courber vers le sillon, et ils le feront quand même les ressources de leur famille seraient limitées pour leur acheter une terre, car alors ils sauront s'industrieller, se priver, se sacrifier, afin de défricher un sol de valeur modique de quelque cents piastres. Donc, former la mentalité et le cœur des jeunes aptes à l'agriculture, leur infuser les vertus solides qui font les âmes généreuses, vaillantes, dévouées, sachant dompter leur amour-propre et leur délicatesse : telle est la base vraie, la condition essentielle à réaliser, si l'on veut les rendre à la terre, où ils donneront les meilleurs exemples autour d'eux, où ils connaîtront sûrement le succès, parce que Dieu bénira leur héroïque abnégation.

Pour cela il faut les aider, les encourager, les disposer par tous les moyens pratiques. Ainsi, pourquoi les fils des cultivateurs n'auraient-ils pas au collège leur cours d'agriculture, ne serait-ce qu'une conférence par semaine, expliquant une ou deux leçons rudimentaires apprises par cœur ? Au cours des vacances, qu'ils mettent la main à la pâte, en compagnie de leurs parents, alors accablés d'ouvrage, au temps des foins, de la moisson, des sarclages, de la préparation des terres neuves : quoi de plus hygiénique pour refaire la vigueur du tempérament épuisé, énérvé par l'étude !

Que les parents sachent intéresser, de vive voix ou par écrit, leurs enfants aux travaux, aux entreprises, aux transactions de la ferme, au lieu de les tenir à l'écart des affaires, comme s'ils ne devaient plus vivre qu'en étranger sur le domaine paternel. — Au terme du cours classique, pour ménager la transition et mieux les préparer à la carrière agricole, ce serait le cas d'envoyer les jeunes gens dans les écoles d'agriculture d'Oka, de Sainte-Anne de la Pocatière, ou dans telles fermes modèles, ou chez des spécialistes : horticulteurs, apiculteurs, éleveurs d'animaux. Ceux qui désireraient ouvrir une terre, se former aux travaux de défrichement et d'assainissement du sol auraient beau venir ici, à l'Orphelinat de Vauvert, où nous avons

un logement à leur disposition et toutes les facilités pour remplir leur devoir.

## LA COOPERATION ET L'ECONOMIE

Il y a quelques années, raconte le *Journal d'Agriculture*, en France, dix-neuf camarades bien décidés mettaient des sous en commun, faisaient leurs achats au prix du gros et rédigeaient les statuts d'une coopérative qu'ils appelèrent : "La Moissonneuse."

Après vingt ans, cette modeste société coopérative possédait 17 succursales et les 19 premiers sociétaires s'étaient adjoint 13,000 compagnons. Le premier achat fut de 35 francs ; après 20 ans, son chiffre d'affaires s'élevait, en moyenne, à 13,600 francs par jour.

Comptez, si vous le pouvez, le nombre d'intermédiaires, de frais de transport et de petits profits à rebours, supprimés par leur méthode !

A l'exemple de ces français débrouillards, pourquoi nos cultivateurs ne forment-ils pas leur société coopérative paroissiale ? Elle leur donnera l'avantage d'acheter en commun ce qui leur est nécessaire pour la bonne exploitation de leurs fermes.

La société coopérative pour les achats en commun, mais c'est l'A. B. C. de l'association ! Quoi de plus facile que de faire, le dimanche, une liste générale des besoins d'un groupe, puis de s'adresser tout droit au Comptoir Coopératif de Montréal, qui reçoit les commandes des différentes paroisses et coordonne les achats de ses adhérents !

Les achats varient selon les temps et les cultures ; mais que ce soit des engrais ou des semences, des plants d'arbres fruitiers ou des aliments pour le bétail, des instruments agricoles ou des animaux de race, les déboursés sont toujours moins forts, et les conditions plus faciles, quand tout cela se fait en commun.

Et, à côté de bénéfices matériels, quels avantages moraux et sociaux la coopérative paroissiale ne procurera-t-elle pas à nos cultivateurs ? Elle développera chez eux le sentiment de la responsabilité personnelle, elle leur donnera des leçons d'ordre, d'économie et de prévoyance, elle amènera tous les associés à profiter de l'expérience et du coup d'œil des fermiers progressifs qui les dirigent.

COOPÉRATEUR.

## Trop pressés

Les journaux n'ont publié que la substance de l'appel touchant et profond que S. S. Benoît XV vient de lancer aux rois et aux peuples de l'univers.

Cependant des journalistes qui se disent catholiques se permettent de critiquer et de discuter ce grave document pontifical, avant même d'avoir lu le texte complet.

On est moins pressé que cela et plus prudent quand il s'agit de discussions politiques et autres souvent bien secondaires.

## L'Alberta prohibitionniste

Le *Patriote de l'Ouest* commente comme suit la belle victoire que vient de remporter la tempérance dans l'Alberta :

"Les électeurs de l'Alberta viennent de voter la prohibition, par une écrasante majorité de 25,000 voix. Le verdict populaire réclame énergiquement l'abolition des buvettes et la disparition complète du commerce des liqueurs.

Une décision aussi radicale de tout un peuple appelé à affirmer sa volonté démontre à l'évidence l'influence néfaste des boissons enivrantes et les ravages qu'elles causent au sein des populations. Le peuple albertain l'a parfaitement compris, en exigeant précisément leur suppression.

A l'exemple de la Saskatchewan, l'Alberta coupé à sa racine le mal rougeur de l'alcool, cause de tant de crimes, de malheurs et de ruines. Délivrée de cette plaie honteuse, la province sœur, assainie dans ses mœurs populaires, dans ses institutions et dans son gouvernement est assurée, même en ces temps malheureux de crise financière, d'une prospérité sans égale dans son histoire.

Les deux provinces sœurs de l'Ouest, les dernières-nées de la Confédération Canadienne emboîtent fièrement le pas vers le régime de la prohibition et secouent le joug honteux de l'alcool, sous lequel gémissent depuis longtemps les autres Provinces du Canada, leurs aînées. Que l'acte méritoire que la Saskatchewan et l'Alberta viennent d'accomplir en reléguant le poison maudit aux rayons des dispensaires d'où il n'aurait jamais dû sortir, imprime aux autres Provinces une poussée généreuse pour s'affranchir d'un régime mortel qui deprime toutes les forces vitales de la nation.

Quelles mesures, maintenant, les représentants du peuple au parlement d'Edmonton vont-ils adopter ? L'avenir nous le dira bientôt. Puissent-elles refléter la sincère volonté du peuple !"

## Notre Province en tête

Les journaux donnent des chiffres relatifs au Fonds Patriotique :

Nouvelle-Ecosse.....	\$ 143,045.02
Nouveau-Brunswick....	135,784.34
Québec.....	1,674,177.06
Ontario.....	1,610,242.62
Colombie Anglaise....	78,861.33
Vancouver.....	136,615.47
Alberta Nord.....	84,295.68
Alberta Sud.....	93,749.21
Saskatchewan.....	194,933.31
Ile Prince-Edouard....	25,000.00
Contributions au bureau général à Ottawa	331,630.66
	<b>\$4,503,335.70</b>

Comme on peut le constater, c'est la province de Québec qui a souscrit le plus et tient la première place depuis que le fonds patriotique canadien a été établi.

Les fanatiques ne cessent point cependant de dénigrer notre province. Notre *déloyauté* vaut donc encore mieux que la loyauté de certains provinces anglo-orangistes.

### Remerciements

Plusieurs de nos confrères ont bien voulu signaler l'entrée récente de notre journal dans sa trente-cinquième année et lui souhaiter succès et longue vie. A tous nos offrons nos remerciements les plus sincères.

Voici quelques-uns des témoignages d'estime reçus :

" Nos sincères félicitations, écrit le *Bien public* de Trois-Rivières à la *Vérité* de Québec qui commence sa 35ième année d'existence. Ce vaillant organe de la presse catholique et française du Canada, continue franchement et sans dévier l'œuvre commencée par le regretté Jules P. Tardivel, le précurseur de la presse indépendante des partis politiques ici,

Longue vie et succès à la *Vérité* "

Notre estimable confrère, l'*Echo* de New-Bedford, a publié la note suivante :

" La *Vérité*, de Québec, vient d'entrer dans la 35e année de sa publication. Sous l'apparence modeste de son format, la *Vérité* a abrité de grandes idées et des principes droits. Si certains de ses confrères plus grande qu'elle, peuvent vivre aujourd'hui, c'est qu'elle leur a déblayé le chemin par ses luttes et ses travaux. Nos félicitations et nos meilleurs souhaits ! "

Du vaillant *Droit* d'Ottawa :

" La *Vérité* de Québec, le doyen des journaux indépendants catholiques du Canada, vient d'entrer dans sa trente-cinquième année de publication. C'est une belle carrière remplie de bien et de mérite de servir d'exemple et d'encouragement à bien d'autres efforts. La *Vérité* continue franchement l'œuvre de son fondateur, M. Jules P. Tardivel, on la trouve toujours dans les bons combats sans égardes aux partis politiques comme aux influences néfastes qui trop souvent ruinent les bonnes volontés et rendent vains les efforts les plus généreux."

Succès et longue vie à la *Vérité*."

### Un petit coup d'œil

Un trop grand nombre d'abonnés négligent de payer régulièrement leur souscription.

Tous le savent, nous n'avons pour soutenir notre journal que le revenu des abonnements.

Il est pénible de le dire, seulement en arrérages il nous est dû près de deux mille piastres, non compris le montant dû sur l'année courante. Et pourtant l'abonnement est payable d'avance, et cela est très juste. En effet, autrement il nous faudrait supporter seul pendant un an et plus tous les frais de publication de notre journal.

Donc, un petit coup d'œil sur les chiffres qui suivent l'adresse de notre journal !

### Chevaliers et Libéralisme

Les journaux publient la dépêche suivante de Seattle, Wash. :

" Le congrès annuel des Chevaliers de Colomb s'est ouvert ici ; il y a des délégués de toutes les parties des Etats Unis, ainsi que du Canada, du Mexique et des Philippines.

" Le congrès s'occupera principalement du rapport du Commissaire des préjugés religieux, qui a été chargé d'enquêter sur les causes des vagues de préjugés qui sévissent dans le monde à certaines époques, dans le but d'établir des relations plus cordiales entre les différentes religions. "

A mon sens, c'est là une note qui sent le libéralisme à dix lieues.

Allons, les Chevaliers vont-ils maintenant travailler à allier le vrai et le faux, la vérité et l'erreur !

Et que signifie, ici, le mot *préjugé*. Ce serait du libéralisme dangereux de prétendre par exemple que les jugements portés par l'Eglise et les catholiques contre les sectes et non les religions protestantes sont des *préjugés*.

Les Chevaliers font là, il me semble, une besogne étrange qu'il faudra surveiller.

Jean BOURGET.

### Une déclaration à retenir

L'hon. T. Chase Casgrain, dans une communication à la presse a déclaré que le gouvernement n'a jamais envisagé la question de la conscription.

Vous pouvez déclarer, a-t-il dit, de la manière la plus formelle qu'il n'en a jamais été question ni directement, ni indirectement. Mes collègues sont d'avis que l'enrôlement se fait d'une manière tout à fait satisfaisante. Les hommes de cœur n'ont pas manqué à l'appel et nous avons été heureux de constater que dans toutes les parties du pays le patriotisme des Canadiens s'est manifesté éloquentement.

Nous avons même cru au certain temps qu'il ne resterait pas assez d'hommes dans le pays pour faire la récolte et voilà pourquoi les autorités militaires donnent congé aux soldats qui veulent travailler à couper et à emmagasiner le grain.

Nous ne sommes pas une nation militaire, mais essentiellement un peuple de paix, ce n'est que parce que nous sommes menacés directement dans nos droits, notre indépendance, notre liberté, dans ce que nous avons de plus cher au monde, que tous, libéraux comme conservateurs, nous avons décidé d'encourager tous ceux qui se sentent le cœur d'aller spontanément se battre pour la plus grande et la plus noble des causes.

Nous ne forcerons personne, a continué le ministre mais nous ferons une classe privilégiée de ceux qui se dévouent pour le salut de la nation.

MM. Balantyne et Dawson ont dit des paroles malheureuses, mais ces messieurs, dont l'un est l'adversaire déclaré du gouvernement ne représentaient aucunement les vues du cabinet ni des ministres individuellement.

Vous savez que je touche ordinairement juste dans mes prévisions po-

litiques ; eh bien ! je puis dire que de la conscription, il n'y en aura pas.

### La Bière d'Adam

L'Almanach de la Tempérance raconte une histoire qui contient une belle leçon pour nos amateurs de bière :

Qu'est-ce que cela ? — Où se fabrique-t-elle ? — C'est un illustre président des Etats-Unis d'Amérique, Abraham Lincoln qui va nous donner la réponse.

Lorsqu'il fut nommé président, les représentants de tous les Etats, arrivèrent chez lui pour offrir leurs hommages dans la Maison Blanche, à Washington.

Il y avait toujours à cette occasion une réception grandiose et solennelle. — " Mary ! " cria-t-il à travers la porte entrebaillée de son appartement.

Une jeune fille apparut en toute hâte, et le président lui chuchota quelques paroles,

Bientôt après la jeune Mary se trouvait de nouveau là, avec un grand plateau à thé, sur lequel se trouvait des verres.

Lincoln remplit les verres.

— " Messieurs, " dit-il, " nous voulons boire à la réussite du grand vote parlementaire qui vient d'avoir lieu, avec la plus saine de toutes les boissons que Dieu a créées.

" Je ne me suis jamais permis de goûter à quelque chose d'enivrant, et je ne l'ai pas non plus permis à ma famille et je ne veux pas agir autrement, même en cette circonstance.

" La boisson dont je viens de parler, c'est la bière d'Adam puisée toute fraîche à la source. "

En disant ces mots, il lève son verre, pour boire à la santé de tous ses hôtes, avec de l'eau de source limpide et claire. Ceux-ci suivirent son exemple et les verres choquèrent à l'unisson remplis de la boisson la plus précieuse, et la plus nécessaire à la vie.

Ici, dans notre pays on se serait scandalisé d'une pareille restauration, en voyant cet homme traiter ses hôtes de cette façon. Mais ces américains pensaient autrement.

Ils admirèrent leur président et se réjouirent d'avoir nommé un tel homme chef de l'Etat, ils ne devaient pas s'en repentir.

### Les pertes des armées belligérantes

Le tableau suivant montre les pertes subies par les armées belligérantes en cette première année de guerre. C'est la dernière statistique complète qui ait été publiée sur le sujet. Elle date de juillet :

FRANCE — Tués, 400,000 ; blessés, 700,000 ; disparus, 300,000 ; Total : 1,400,000.

GRANDE-BRETAGNE — Tués, 200,000 ; blessés, 220,000 ; disparus, 83,000 ; total : 428,000.

RUSSE — Tués : 733,000 ; blessés, 1,982,000 ; disparus, 770,000 ; total

3 485,000.

ALLEMAGNE — Tués, 482,000 ; blessés, 852,000 ; disparus, 233,000 ; total : 1,567,000.

AUTRICHE — Tués, 341,000 ; blessés, 711,000 ; Disparus, 183,000 ; total : 1,235 000.

BELGIQUE — Tués, 47,000 ; blessés, 160,000 ; disparus, 40,000 ; total : 247,000.

SERBIE — Tués, 64,000 ; blessés, 112,600 ; disparus, 50,000 ; total : 226,000.

TURQUIE — Tués, 45,000 ; blessés, 90,000 ; disparus, 46,000 ; total : 181,000.

JAPON — Tués, 300 ; blessés, 910 ; total : 1,210.

Grand total : Tués : 2 228,300 ; blessés, 4 837,610 ; disparus, 1,705,000 ; total : 8,770,910.

### Au Conseil Privé

Les courageux défenseurs de la langue française et des écoles catholiques dans Ontario, ont décidé de porter leur cause devant le Conseil Privé, à Londres. Ils en appellent des jugements rendus en faveur de l'odieux règlement XVII, le 12 juillet, jour de la fête des Orangistes.

Le plus haut tribunal de l'Empire décidera maintenant si " la Confédération est un pacte honorable ou un piège d'infamie. "

### Fraserville au Sacré-Cœur

De grandes fêtes religieuses ont eu lieu à Fraserville. Un magnifique monument du Sacré-Cœur a été béni et la ville s'est consacrée au Divin Cœur au pied de sa statue.

S. E. le cardinal Bégin assistait à ces belles et pieuses fêtes.

### La Charité du Pape

Malgré sa pauvreté, le Pape continue à secourir les malheureuses victimes de la guerre de divers pays.

C'est ainsi que Sa Sainteté le Pape Benoît XV pourvoit quotidiennement au soulagement de 500 familles de soldats romains partis pour le front.

### Timbre-cachet du Sacré-Cœur

Le timbre-cachet du Sacré-Cœur est vendu au bénéfice des écoles canadiennes-françaises de la Province d'Ontario.

Prix : franco par la poste, le mille, \$2.00 ; pour 500, \$1.15 ; le cent, \$0.25.

Adresse : Monsieur le Secrétaire Général des Œuvres de l'Action Sociale Catholique, 101, rue Sainte-Anne, Québec, P. Q.

Le R. P. L. Grail, S. J., est décédé à Québec à l'âge de 64 ans.

M. Gustave Gautherot, le distingué conférencier catholique français, bien connu au Canada, a été blessé récemment à la guerre.

Nous prions tous les retardataires de bien vouloir se mettre en règle avec l'administration.

## La loi permet-elle la conscription au Canada ?

L'Action Populaire publie avec commentaires les principaux passages du texte de notre loi de la Milice relatif à la conscription au Canada :

Tous les journaux parlent de la possibilité de la conscription au Canada. Certaines personnes sont peut-être portées à croire que notre loi actuelle de la milice ne permet pas le service obligatoire. Or l'acte de la Milice l'établit en toute lettres, depuis le temps de Cartier. Prenons les *statuts Refondus* de 1906, Vol. I. Chap. 41.

### Le service obligatoire dans notre milice

La clause 10 de ce statut définit ainsi comment les gens sont sujets à être appelés sous les armes, au Canada :

" 10— Tous les habitants mâles du Canada, âgés de dix-huit ans et plus et de moins de soixante ans, non exemptés ni frappés d'incapacité par la loi, et sujets britanniques, peuvent être appelés à servir dans la milice ; dans le cas d'une levée en masse, le gouverneur-général peut appeler en service toute la population mâle du Canada en état de porter les armes. "

Voilà qui est net ; le conseil des ministres et le gouverneur, représentant le roi, ont le pouvoir d'appeler sous les armes et de verser dans la milice, par simple arrêté, tous les hommes de 18 à 60 ans, et même " toute la population mâle du Canada en état de porter les armes ", sans limite d'âge.

Il y a, naturellement des classes. Les jeunes gens, d'abord, puis les pères de famille. L'article 15 définit l'ordre de l'appel en service, comme suit :

" 15. — La population mâle ainsi sujette à servir dans la milice est partagée en quatre classes :

La première classe comprend les hommes âgés de dix-huit ans, mais de moins de trente ans, célibataires ou veufs sans enfants ;

La deuxième classe comprend ceux âgés de trente ans et plus, mais de moins de quarante-cinq, célibataires ou veufs sans enfants ;

La troisième classe comprend ceux âgés de dix-huit ans et plus, mais de moins de quarante-cinq ans, mariés ou veufs avec enfants ;

La quatrième classe comprend ceux âgés de quarante-cinq ans et plus, mais de moins de soixante ans ;

Tel est l'ordre dans lequel la population mâle est appelée au service. "

### LE TIRAGE AU SORT

Il y a autre chose aussi. Supposons que le Canada ne trouve pas assez de volontaires pour faire face à ce que la loi appelle un événement soudain et qu'elle définit ainsi : *guerre, invasion, émeute ou insurrection, réelles ou appréhendées*. Il y a alors le tirage au sort, comme il existait dans les anciennes lois militaires des pays européens qui ont aujourd'hui la conscription. L'article 26 est explicite sur ce point :

" 26 — Lorsque, en quelque temps que ce soit, il faut des hommes pour organiser ou pour compléter un corps,

soit pour l'exercice, soit pour faire face à un événement soudain, et qu'il ne s'en présente pas assez pour compléter le contingent voulu, il est procédé au tirage au sort parmi les hommes susceptibles d'être appelés au service militaire.

(2) Il n'est jamais tiré au sort qu'un fils de la même famille, demeurant dans la même maison, s'il y en a plus d'un d'inscrit sur le contrôle de la milice, à moins que le nombre des noms ainsi inscrits ne soit insuffisant pour compléter le contingent d'hommes astreints au service. "

Une autre clause, la clause 27, pourvoit à une coutume vétuste, celle de l'achat d'un remplaçant par un homme appelé en service actif.

La procédure du recrutement des hommes est donc assez simple. Appel du gouverneur, réponse des hommes susceptibles du port d'armes, par classes, tirage au sort, enrégistrement dans les cadres. Jusqu'ici, donc, nous établissons que le service peut devenir obligatoire, dans la milice.

Voici maintenant la partie la plus importante de l'Acte de la Milice : partie amendée en 1904, et susceptible d'interprétation telle qu'elle peut obliger nos miliciens à aller se battre sur les champs de bataille étrangers :

" 69 — Le gouverneur en conseil peut mettre la milice ou toute partie de la milice, au service actif dans le Canada et en dehors du Canada, pour la défense de ce dernier, en quelque temps que ce soit, où il paraît à propos de le faire, à raison de circonstances critiques. "

C'est bref et précis. Si le gouverneur et ses ministres sont d'avis que le Canada est menacé, toute la milice, soit qu'elle se forme de volontaires, soit qu'on y ait enrégimenté une ou plusieurs classes de conscrits, peut être envoyée même " en dehors du Canada, pour la défense de ce dernier. "

Cette incidente, " en dehors du Canada pour la défense de ce dernier ", date de quelques années seulement. Un groupe de députés proposa " en dehors du Canada ", sans aucune restriction. Le ministre de la milice d'alors, sir Frederick Borden, et la majorité des Chambres de cette époque jugèrent que c'était aller trop loin ; ils ajoutèrent à " en dehors du Canada " ces mots restrictifs " pour la défense de ce dernier. "

Si le ministère juge que le Canada est attaqué et qu'il est acculé à la défensive, il peut envoyer ses troupes de miliciens, recrutés de quelque façon que ce soit, hors du pays. En l'occurrence, supposons que le cabinet soit d'avis, — et certains ministres le sont, ainsi qu'une partie de la presse anglo-canadienne, — que les Allemands, dans les Flandres, mettent en péril le Canada, et qu'il incombe à celui-ci de s'y défendre ; l'article 69 fournit à ces gens le moyen d'envoyer nos troupes hors du pays, dans les Flandres, aux Dardanelles, en Afrique sud, dans n'importe quelle partie de l'univers où ils estiment que le Canada est directement ou indirectement menacé. Et nous avons dès lors le service obligatoire jusqu'à l'étranger. C'est simple.

Résumons : la conscription existe donc dans nos lois, pour le service dans la milice canadienne. Et l'article 69, interprété par des ultra-loyalistes permettrait à des ministres déraison-

nables d'envoyer de larges groupes de notre population mâle servir obligatoirement à l'étranger. Tout cela est du domaine du possible, de celui aussi d'une étroite légalité.

Le fera-t-on ? Bien osé qui pourrait conclure catégoriquement. Mais certaines gens, jusque dans le ministère, y songent. Et nous ne jurerions pas que le War Office n'en entretiendra pas M. Borden, à Londres.

Le certain, c'est que, si on le fait, nous aurons le service obligatoire ici avant qu'il existe en Grande-Bretagne. Il est dans nos lois ; il n'est pas encore dans celles du Royaume-Uni.

## L'HEROISME

### D'UN INFIRMIER

Au matin du 23 février arrive à l'hôpital de Creil le soldat Beau, du ... d'infanterie de Châteauroux ; un obus, à Poperinghe, lui avait amputé l'index de la main droite et... la jambe gauche ; une double hémorragie fort abondante avait saivi ; il ne lui restait plus que quelques heures à vivre.

Les majors ne voient aucun moyen de le sauver, ou plutôt il y en aurait un, mais héroïque, la transfusion du sang. Or, s'il est des héros, et par milliers, dans l'armée française, il semble qu'ils doivent leur sang à la défense de la patrie pour laquelle le soldat Beau vient de perdre un membre, et le moyen de la défendre encore.

Mais Beau est père de famille et il laisse femme et enfant.

Un soldat infirmier qui écoute, grave, la déclaration des majors, a vite fait de prendre sa décision ; l'héroïque charité, lui semble-t-il, ne peut entrer en conflit avec le devoir patriotique : il offre son sang à transfuser au pauvre blessé. Les majors qui entendent la généreuse proposition de l'infirmier ont devant eux un robuste Aveyronnais ; ils le félicitent de son beau geste, mais ne lui laissent pas ignorer le danger qui en résultera pour lui.

— Je m'abandonne à la Providence, repoudit notre infirmier.

L'opération commence aussitôt sous la direction de M. le docteur Leriche, chef des hôpitaux de Lyon et de M. le docteur Consergues, chef des hôpitaux militaires de Creil.

Les deux patients sont couchés côte à côte sur la table d'opération : une incision est faite à une veine de la jambe du blessé et à une artère du bras du soldat infirmier ; un tube d'argent réunit l'artère de l'infirmier à la veine du blessé et la transfusion commence.

Sous la pulsation de l'artère, la veine se soulève et le corps presque mort reprend vie ; cela dure vingt longues minutes ; plus d'un litre de sang est ainsi inoculé ; le blessé est sauvé.

L'infirmier, disent les témoins, a été sublime de sang-froid et de courage.

... En ce moment, — treize jours après l'opération — le soldat Beau mange, boit, respire, vit comme tout le monde. Sa femme, mère d'un enfant de 17 mois, est arrivée ces jours derniers près de lui : vous voyez d'ici la scène...

Et notre infirmier aveyronnais ?

Il a souffert durant l'opération, sans doute ; sa vie s'affaissait à mesure qu'il relevait celle du blessé, — et durant la nuit qui a suivi surtout, — la double ligature artérielle ayant apporté certaines complications à prévoir dans la circulation du sang ; mais il y a quinze jours de cela, et il est, ou à peu près, sur pied. Il trouve étrange qu'on regarde comme extraordinaire son acte de dévouement et il écrit très simplement : " On me dit que j'ai été magnifique de sang-froid et de courage ; je ne m'en suis pas douté et ai fait la chose le plus naturellement du monde. "

N'est-ce pas charmant qu'un pareil " naturel " ?

L'on affirme que notre soldat infirmier va être cité à l'ordre du jour, qu'une médaille suivra : ce ne serait que justice.

Il est vrai que là n'a pas été son objectif : " Mon seul but, écrit-il, était le salut du blessé ; il est atteint, Dieu soit béni ! "

L. B.

Que j'ajoute pour ceux qui, dans ces derniers mots, soupçonneraient un " calotin ", qu'ils ne se tromperaient pas.

" Le susdit soldat infirmier qui " naturellement " donne son sang à un inconnu parce que celui-ci est Français, blessé et père de famille est, en effet, un prêtre aveyronnais, l'abbé Basile Bourdonzale, vicaire de Marcellac.

(La Croix, Paris.)

## Vocabulaire anglais-français

### De Dactylographie

Liste d'expressions fautives suivies de l'expression correcte, publiée par le *Parler Français*.

Paper clamp—Pince-feuilles.

Paper cylinder roll—Cylindre, platine, rouleau à papier.

Paper teed—Rouleau d'alimentation du papier.

Paper fingers—Guide-papier, guide-feuilles.

Paper fingers (Swinging)—Guide-feuilles à bascule.

Paper guides—Guide-feuilles.

Paper release key—Lévier d'échappement du papier, qui déserre les rouleaux entraîneurs.

Paper release, paper release lever.—V. Paper release key.

Paper-rest—Support, plaque appui-feuilles.

Paper table—V. Paper-rest.

Pile letters (To)—Empiler les lettres.

Pins (in bottom of cups)—Goupilles verticales, pointes.

Platen—Platine.

Platen removeable and interchangeable—Platine transportable et échangeable.

Platen knobs—Bout, bouton, rotateur de la platine.

Platen ratchet release for variable spacing—Crémaillère de relâchement de la platine pour espacement variable.

Platen ratchet spring—Ressort de la crémaillère de la platine.

Platen roll—Rouleau, platine, cylindre, rotateur.

Polychrome ribbon attachment—Appareil pour ruban polychrome.

Printing point—Point de frappe, où se fait l'impression.

Pull back the stops (To)—Ouvrir en arrière les arrêts.

Rackway of carriage — Train du chariot.  
 Rack (The) — La crémaillère.  
 Rack release lever — Levier d'échappement de la crémaillère.  
 Ratchet — Rochet.  
 Reel (of ribbon) — Dévidoir du ruban.  
 Reel the ribbon (To) — Enrouler le ruban.  
 Reeling (The) — Le dévidage.

Alfred VERREAULT

## La Ville du Sacré-Coeur

Ce beau nom, écrit M. Aubert du Lac de la *Semaine Religieuse* à Québec appartient de droit, depuis dimanche à la ville de Lévis. Ce jour-là, en effet dans la splendeur d'une manifestation religieuse comparable aux grandioses démonstrations d'un congrès eucharistique, notre pieuse voisine s'est proclamée officiellement servante et sujette du Cœur très bon et très aimant de Jésus.

O a vu ses chefs de famille, son pasteur, son premier magistrat agenouiller devant la royauté souveraine du Dieu d'amour la part d'autorité dont la nature ou leurs fonctions les ont rendus dépositaires.

Ou les a entendus promettre, les uns après les autres, respect, loyauté obéissance et fidélité à Jésus-Christ roi des intelligences, roi des cœurs et roi des volontés humaines.

Tout à tour, ils ont dit leur confiance dans le Sacré-Cœur, qui veut exercer sur les sociétés, comme sur les individus, un règne fécond en bienfaits et en miséricordieuse tendresse.

Et tout cela a été fait librement et volontairement, dans un joyeux élan du cœur et une superbe profession de foi chrétienne.

Ou peut bien dire, vraiment, que le Sacré-Cœur a eu dimanche dernier dans la ville de Lévis, sa journée triomphale.

Ce fut d'abord, aux premières heures du jour la communion de 4,000 chrétiens et chrétiennes purifiés et réchauffés par les saintes exercices des Quarante-Heures, commencés l'avant veille. Vint ensuite, à midi sonnant la consécration privée de toutes les familles de la paroisse. Dans chaque foyer, le père à genoux devant une image ou une statue du Sacré-Cœur et tenant à la main un cierge allumé, lut à haute voix un acte de consécration de tous les siens au Cœur de Jésus maître, protecteur, gardien et richesse des familles chrétiennes. Ecoutez un peu ce beau langage :

O Cœur de Jésus établissez chez nous votre demeure. Nous vous en supplions, restez avec nos cœurs pour être l'objet principal de nos affections, avec notre volonté pour être notre guide.

Restez avec nous : nous voulons être à vous, à tout vous, irrévocablement à vous. Père tout plein de miséricorde qui se réconcilie sans retard avec le fils repentant, oubliez nos fautes passées, et nous vous en supplions humblement prosternés devant votre image acceptez l'offrande de la consécration que nous vous faisons de tout ce qui est à nous. Nos corps, nos

Âmes, nos facultés, nos sens, notre cœur, nous vous offrons tout, nous voulons que tout en nous soit consacré à vous servir, à vous faire régner dans cette famille et autour de nous. C'est notre volonté d'être vôtres, de ne vivre que pour vous, en en voue et par vous.

Chef responsable de ce foyer, nous vous promettons, ma compagne et moi, de faire tout en notre pouvoir pour que rien n'en souille la vie. Par la surveillance et par l'éducation chrétienne nous vous promettons de protéger contre les attaques du démon nos enfants et tous ceux qui habitent avec nous.

Agré-*z* donc, ô Cœur Sacré de Jésus, cette offrande que nous vous faisons de toute notre famille et donnez-nous la grâce d'être tous fidèles à nos engagements et à votre service.

Le soir, quand les pères de famille, eurent rapporté à l'église la formule de cet acte de consécration au bas de laquelle ils avaient apposé leur signature, le vénéré pasteur de la paroisse, Mgr Gosselin, supplia, à son tour, le Sacré-Cœur, vivant dans l'Hostie exposée aux regards de la foule innombrable, de prendre sous sa protection les chefs de famille de la grande fraternité paroissiale : Ces pères de famille, disait-il au Sacré-Cœur, reconnaissent et proclament vos droits souverains sur tout ce qu'ils sont et sur tout ce qu'ils possèdent... Toutes les forces de leurs corps, tous les instants de leurs vies, tous les biens qu'ils ont reçu de vous seront employés conformément à votre volonté.

Ils reconnaissent et proclament vos droits souverains sur leur famille ; ils travailleront de tout leur pouvoir à y établir votre règne, afin que tous les membres qui la composent fassent de votre exemple et de vos leçons la règle de leur conduite, de votre amour, le lieu de leur union et de votre image exposée et honorée, la sauvegarde du foyer domestique.

Ils reconnaissent et proclament votre union avec l'Eglise votre épouse à y établir absolument votre règne en travaillant à faire respecter en toutes choses et partout vos lois et vos préceptes. Ils travailleront, dans le cercle où s'exerce leur influence par la guerre au blasphème, à faire respecter votre nom : par l'éloignement du travail et des plaisirs bruyants, à faire respecter le dimanche ; par l'exemple la parole et l'action à faire triompher la tempérance.

Pour finir, il y eut la marche triomphale de Jésus-Hostie à travers les rues de la cité.

Et ce fut un spectacle comme on n'en voit qu'à Lourdes.

Sous le ruissellement de feux électriques dans le décor des maisons pavées et décorées avec un luxe de bon goût, le divin Maître s'en allait escorté d'une foule immense d'hommes et de jeunes gens dont les mains portaient des flambeaux et dont les lèvres murmuraient des prières ou chantaient des cantiques. La procession s'acheva au reposoir monumental dressé sur la place de l'église.

Ce fut là que M. le maire de Lévis proclama, d'une voix pleine d'émotion l'avènement du règne du Sacré-Cœur sur la ville dont il est le chef civil.

Tout Lévis était là présent et tout Lévis s'est consacré en ce moment solennel, au Cœur divin qui brûle d'être aimé.

Ce bel acte de consécration méritait d'être reproduit en son entier. Nous ne le pouvons faire faute d'espace et nous le regrettons. Il eût été plus facile, en mettant sous les yeux de nos lecteurs le texte de cet admirable document, de faire toucher du doigt que ce n'est pas un règne quelconque du Sacré-Cœur de Jésus que la ville de Lévis a voulu inaugurer, le dimanche 25 juillet 1915, mais bien Son règne social, celui qui s'exerce non pas seulement sur les hommes pris isolément et individuellement, mais encore sur des hommes constitués en société.

Et il suit de là cette importante conclusion que les citoyens de Lévis ont fait à Jésus la promesse solennelle d'être ses sujets, sans doute dans leurs pensées intimes, dans les paroles et les actes de leur vie privée, mais aussi dans leurs actes publics, dans les paroles et les œuvres de leur vie extérieure, dans l'exercice de leurs fonctions sociales.

Ce n'est pas chez eux que l'on trouvera ces hommes dont la conscience est à deux compartiments dont l'un ne communique pas avec l'autre, qui se plient aux commandements dans leur vie privée, et les ignorent dans la vie publique.

Le Sacré-Cœur n'a pas besoin de ce culte insultant. Et les chrétiens qui l'ont choisi pour leur Roi doivent se montrer de fidèles sujets toujours et partout.

Que le Sacré-Cœur règne donc à Lévis. Que son règne y soit durable. De lui naîtront la prospérité, le bonheur et la paix.

Et vive la ville du Sacré-Cœur !

AUBERT DU LAC

## EN PASSANT

**Botrel** Relevons, parmi les citations à l'ordre du jour, cette mention décernée au chansonnier Théodore Botrel :

" Botrel (Théodore), soldat de 2e classe, engagé volontaire au 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie :

" Chargé par le ministre de la guerre de parcourir le front pour faire des conférences aux troupes, s'acquitte de sa mission, depuis le 30 août, avec une activité inlassable. A contribué à développer chez tous ceux qui l'ont entendu, les sentiments de belle humeur et de bravoure, avec lesquelles ils accomplissent leur devoir de soldat. "

**Religieux de Québec honorés** Après le P. Edouard, c'est le R. P. Marie-Louis, du monastère des Capucins de Limoilou, qui a eu les honneurs de la citation à l'ordre du jour.

" A effectué, dit le bulletin des Armées, la relève des blessés, malgré la continuation de l'attaque et dans des circonstances difficiles. A contribué ainsi à sauver de nombreux blessés. "

Dès que les circonstances le permettront, la Croix de Guerre sera épinglée sur la poitrine du vaillant religieux.

Les Pères de Limoilou ont reçu aussi des détails bien beaux et bien touchants sur les derniers moments de la première victime que la guerre a faite parmi eux, le R. P. Justinien. Il tomba d'abord, une épaule fracturée, puis voyant non loin de lui un autre soldat blessé dont les sentiments religieux laissaient à désirer, il entreprit de le sauver, et se traîna péniblement malgré sa blessure jusqu'àuprès de lui. Il avait commencé à l'exhorter quand une balle vint le frapper à la tête. Avait-il pu donner l'absolution au pauvre moribond ? Nous ne l'ignorons, mais il l'avait couvert de son sang et donné sa vie pour lui.

**Contre les gaz asphyxiants** D'après le correspondant du *Post* de Londres à Petrograd, les Russes ont imaginé une méthode simple, mais efficace contre les attaques allemandes faites avec des gaz asphyxiants.

Les Russes creusent un sillon à quelque distance en avant de leurs tranchées et le remplissent de mousse. Aussitôt que les sentinelles annoncent qu'une attaque avec des gaz se prépare, ils versent une quantité considérable de pétrole dans le ruisseau. Le pétrole imbibé la mousse et le sol.

Quand les nuages de gaz commencent à apparaître les soldats mettent le feu à la mousse et les flammes s'élèvent vivement, le sol lui-même s'enflammant jusqu'à ce que tout le pétrole soit brûlé.

Ce feu a pour résultat de changer les courants d'air sur une certaine distance, et fait passer les nuages de gaz au-dessus des troupes.

**La Tempérance** A Québec des jeunes gens font des enquêtes très sérieuses afin de constater quelle différence il peut y avoir entre autrefois et aujourd'hui pour les dépenses occasionnées par la boisson.

Un exemple suffira à démontrer le progrès vraiment étonnant de la tempérance.

D'après enquête minutieuse faite par ces jeunes dans tous les arrondissements de la petite paroisse de l'Ange Gardien, il est incontestable qu'on y buvait autrefois pour au moins \$14,127.50, et il est non moins incontestable que la dépense est diminuée de \$8 à \$10,000.00.

Et dans toute la région de Québec, par l'influence bienfaisante de la prédication, l'on ménage actuellement (et toujours de plus en plus) autour de \$3,000.00.

Des centaines de buvettes ont disparu et le petit nombre des survivantes sont loin de toujours faire des affaires d'or. Même, si ma mémoire est fidèle, l'une d'elles est tombée en faillite l'année dernière. Avait-on jamais vu ?...

Il y a donc quelque chose de changé.

**Un appel à la Russie** Le général Cherfils, un des meilleurs critiques militaires de France, a publié, dans l'*Echo de Paris*,

un article qui a causé quelque sensation. C'est un appel à la Russie. Voici en quels termes il est conçu :

" Nous pouvons fabriquer plus de canons que nous n'avons d'hommes pour les utiliser, écrit le général Chaerfil. Alors pourquoi la Russie ne nous enverrait-elle pas, pendant que la mer Blanche est ouverte à la navigation, deux ou trois corps d'armée, sans chevaux, sans armes et sans canons ?

Ils seraient armés et équipés en France et combattraient à côté de nos troupes. La nouvelle de semblable renfort aurait un grand effet moral. Le point où ce renfort serait utilisé est le seul secret que la censure a besoin de garder.

**Le péril allemand** " Cette guerre, dit Mgr Turinaz, n'est pas seulement une lutte d'extermination contre les nations et les races déclarées inférieures et condamnées à mourir. Elle va par une pente fatale, par ses conclusions nécessaires, à la destruction de l'Eglise catholique, de son autorité et de ses doctrines, à la destruction de toute religion ". Ce n'est pas assez dire, elle conduit à la destruction de toutes les lois, de tous les droits, de toute morale, de tous les principes dont vit l'humanité tout entière. Car, selon la " culture allemande ", la vérité, la justice, la loi, le droit, la morale, la vertu, c'est tout ce qui convient, tout ce qui plaît à la race supérieure des " surhommes ", tout ce qui sert son orgueil, ses passions, son ambition et ses instincts, tout ce qui doit faire de l'humanité un troupeau immense, dont les plus forts et les plus féroces déchireront, écraseront et dévoreront les plus faibles. "

**Les Russes et les catholiques** D'après le *Tablet* de Londres, la Légation russe auprès du Saint-Siège publie la déclaration suivante :

" Aucun prêtre n'a jamais été pris comme otage par les Russes. Quelques prêtres grecs uniates ont été arrêtés, mais cela n'est arrivé que lorsqu'ils ont été convaincus d'espionnage. Les relations de l'armée russe avec le clergé catholique sont excellentes et les évêques des divers diocèses peuvent en témoigner.

La légende des " murailles vivantes " de juifs que l'armée russe aurait fait avancer sur son front est un ignoble mensonge allemand. La seule mesure qui ait été prise, lorsqu'après six mois de guerre, l'hostilité des juifs de Galicie fut prouvée, a consisté soit à expulser les juifs des territoires occupés par l'armée russe vers le territoire autrichien, soit encore, lorsque ce premier moyen ne pouvait être employé, à choisir des otages parmi les juifs authentiques, comme précaution contre l'espionnage et les actes hostiles qu'on pouvait redouter de la part de leurs coreligionnaires.

**Dans l'Abittibi** M. l'abbé Ivachoe Caron, missionnaire colonisateur du département de la colonisation, qui revient d'une

tournée d'inspection de la région de l'Abittibi en compagnie de Sa Grandeur Mgr Latulippe, évêque du Témiscamingue, rapporte que Sa Grandeur vient de fixer le site de sept nouvelles paroisses dans cette région de colonisation. Les nouvelles paroisses seront établies comme suit : une à la rivière Bell, dans le canton Sonnetterre, trois entre la rivière Bell et Amos dans le canton Courville à la rivière Cafe, dans le canton Barraute, à la rivière Natagagan et dans le canton Tandrigan, sur la rivière Peter Brown, trois autres sur la rivière Harricana, en allant vers le sud, une dans le canton Figury, à sept milles d'Amos et deux autres dans le canton Lamothe, une au sud du lac Okikeska et l'autre à l'entrée du grand lac Lamothe, à 22 milles d'Amos. Il y a actuellement dans l'Abittibi, le long du Transcontinental, une population de 1,200 âmes dont 600 à Amos. Un curé sera installé prochainement à Priva et un troisième, probablement à l'automne dans le canton Lazarre. La récolte est très bonne en général dans cette région.

**A Jean Nicolet** Le 13 juillet dernier, à Arch Rock, Mackinac Island, Mich., une plaque commémorative a été dévoilée à la mémoire de Jean Nicolet, le premier blanc à fouler le sol de la région qui se trouvait alors l'extrême-ouest, c'est-à-dire le Michigan d'aujourd'hui; Jean Nicolet était français et catholique.

L'érection de cette plaque est due à l'initiative conjointe de la Mackinac State Park Commission et de la Michigan Historical Commission. Le comité d'organisation était présidé par l'hon. Edwin-O. Wood, de Flint.

**Sale boche !** Les journaux belges qui se publient en Hollande racontent un incident comique qui s'est produit à Liège. Un cabaretier de la rue Saint Gangulphe possédait un perroquet auquel il avait appris à crier : " Sale Boche ! " Cela lui valut une forte clientèle de bons Liégeois qui s'amusaient à entendre le perroquet pousser le cri vengeur. Le cabaretier fut dénoncé, et un matin on vit deux soldats allemands l'arme au bras arriver chez le cabaretier et procéder gravement à l'arrestation du perroquet. Celui-ci fut saisi par les ailes et emmené pendant qu'il ne cessait de crier : " Sale Boche ! " Le perroquet fut tué, puis le cabaretier et sa femme furent condamnés à une peine d'emprisonnement.

### PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

### Avis important

Tous ceux qui nous font remise par chèques pour abonnement ou pour achat de livres sont priés de les faire payables au pair, ou d'ajouter quinze sous.

## En vente à la " Propagande des Bons Livres "

( : o : )  
(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

### Bureaux de la " Vérité "

### Ouvrages de Pierre l'Ermite

Et Ça !!  
Le Soc  
Lisez-Moi Ça !!  
Et de Quatre  
Les deux Maine  
Toujours Elle !

Relié : En Librairie \$0.40 l'unité

### Ouvrages de Ernest Daudet

Dans la Tourmente  
Au temps de l'Empereur  
En 1815  
Fils d'Emigré.  
Beau Casque.

Relié : En Librairie \$0.40 l'unité

LE BONHEUR DES FAMILLES ou VOULEZ-VOUS ETRE HEUREUX EN MARIAGE, par l'abbé J. Nysten.

Conseils pratiques et intéressants aux personnes mariées, aux jeunes gens et aux jeunes filles. — 11e mille. Beau volume. 50cts l'unité, 60cts franco. \$5.40 la doz.

ELEVATIONS SUR LA VIE CHRETIENNE. Tirées des Œuvres de Fénelon. Par l'abbé X. J. Clément franco 30 cts

### Les Fastes de l'Eglise

PAR L. LE LEU

- 1 La Promesse accomplie.
- 2 Rédemption.
- 3 L'enfant du Tonnerre.
- 4 Le glaive et les clefs.
- 5 La Semence sanglante.
- 6 Les Pieds maudits.
- 7 L'ange du feu.
- 8 La Voix mystérieuse.
- 9 Les Défenseurs du Christ.
- 10 Récits d'un siècle.
- 11 Le Triomphe de la Croix.
- 12 Le Baptême de la France.
- 14 Les Moines.
- 15 La Terre Mérovingienne et ses Saints.
- 16 L'E des Saints.
- 17 L'Ermite de Nuchtel.
- 18 Le Retour au bercail.
- 19 Les Images brisées.
- 20 Les Deux Couronnes.
- 21 Le grand Paladin de l'Eglise.
- 22 Loin du Cœur.
- 23 La Couronne brisée.
- 24 Les Rois de la nuit.
- 25 Par la Foi et par le Glaive.
- 26 Pour la liberté.
- 27 Les Fers brisés.
- 28 Dieu le veut.
- 29 La Bure et la Crocse.
- 30 La Lampe Ardente.
- 31 Pour la Croix.
- 32 Face au Glaive.
- 34 La Parole et l'Épée.
- 35 Le dernier Croisé.
- 36 Les douze Pilotes.
- 38x L'ange de l'Ecole.
- 37 La Vierge de Sienne.

Broché. 40 sous l'unité.

## La Collection Bleue

La Freenaie—M. Aigueperce.  
Main d'enfant  
L'Héroïsme au pays des Neiges—M. du Canfranc.  
Le Fils de Stenio Morelli—Mary Floran.  
Une Part de Bonheur—M. de Lamiraudie.  
La Pupille du Doyen—Maurice Le Beaumont.  
Sans Baptême—Jeanne de Lias.  
Les Hommes de Proie—Jeanne de Lias.  
Le Plan de la Comtesse—M. Maryan.  
La Fiancée Boër—Raoul Montie.  
La Fortune de M. Maufroy—B. Rorlot.  
Le Mystère d'Arlacq—Marie Thiery.  
Au But.

La collection 14 vol. \$4.00

CROIRE C'EST VIVRE par Mgr Stang D. D. Evêque de Fall River. Broché franco 35 sous

LES EVANGILES commentés pour tous les dimanches de l'année. Broché, franco... 30c.

### Auteurs Choisis

Chaque vol. in-12. Relié demi-basane En librairie 50cts. l'unité.

BOSSUET. Melanges. Un vol. de 358 pages.

DOM GREA. De l'Eglise et de sa divine constitution. Nouvelle Edition deux vol. 240 et 276 pages.

LEON XIII. Encycliques, Lettres apostoliques, Brefs, etc. Texte latin et traduction française en regard. Sept. vol.

S. S. PIE X. Encycliques, Lettres apostoliques, Brefs. Texte latin et traduction française en regard. Quatre vol.

### Volumes à 30 centins franco

Christophe Colomb par C. d'Hallencourt  
Berryer, par Pierre Lemoyne.  
Montalembert (Abbé L. Bouthors)  
Le général Chanzy, par Jean Laure.  
Jean Chouan et la Chouannerie par Michel de R...  
Amiral Courbet, (Comte de Lionval).  
O'Connell, par Emile Valsayre.

PAILLETTES D'OR. Recueil complet en trois tomes. Edition ordinaire. Ouvrage honoré de la Bénédiction et d'un Bref de Sa Sainteté Pie X. Relié percaline, plaque spéciale \$2.50.

PAILLETTES D'OR Quinze séries différentes. Chacune de ces 15 séries forme un tout complet. Broché, couverture illustrée, papier fort... \$2.25.

LES NOMS DES SAINTS. Les noms de Baptême. Par le P. Alf. Deschamps franco... 25c.

LOUIS HÉBERT et sa famille par l'abbé A. Couillard Després, franco 60 cts.

LE PETIT APOTRE du Sacré-Cœur, par l'abbé S. Febvre. 408 pages: Broché... 25 sous.

La Propagande des Bons Livres  
Bureaux de la " Vérité "  
près Québec